

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 17 décembre 2007

~~~~~  
AMENAGEMENT DU CARREFOUR GIRATOIRE DE CAMALCE A GIGNAC
SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE CONSEIL
GENERAL DE L'HERAULT

N° 2-3 du bordereau - Rapport page 21

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 17 décembre 2007, au siège de la Communauté de communes, salle du Conseil, à GIGNAC, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : **Etaient Présents** : M. VILLARET Louis - M. DIAZ Manuel - M. JOVER Jean-Marcel - M. DONNADIEU Jacques - M. MANEIRO Charles - Mme MARTIN Françoise - M. ANDRIEUX Jacques - M. CARCELLER Claude - Mme BARRAL Hélène - M. CADILHAC Jean-François - M. CALAS Alain - M. DEJEAN Maurice - Mme FOURNEL Michèle - M. GASTAN François - M. GOMEZ René - Mme GUERRE Nicole - M. MATEU Gabriel - M. NOUGAREDE Elie - M. PALOC Eric - M. PIERRUGUES Georges - M. POUJOL Robert - M. REQUIRAND Daniel - M. SALASC Philippe - M. YVANEZ André
M. ASENSI Raphaël donne procuration à M. NOUGAREDE Elie - M. SANCHEZ Norbert donne procuration à M. VILLARET Louis - Mme DEJEAN Anne-Marie donne procuration à M. POUJOL Robert

Absents ou excusés : **Absents ou excusés** : M. ASTIE Michel - M. LAURIAC Gérard - M. AGOSTINI Jean-André - M. ARNAL Richard - M. BELLOC Jean-Paul - M. CABELLO Gérard - M. DELFAU Gérard - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. LASSALVY Christian - M. PONCE Jean-Claude - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. RUIZ Jean-François - M. SIDERIS André - M. TOURET Jean-Louis - Mme VIVIEN Isabelle

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu l'article 8 du Code des marchés publics

Vu la délibération du Conseil général du 22 octobre 2007,

Vu la proposition de convention de groupement de commande annexé à la présente délibération,

Considérant que suite aux travaux de construction des bâtiments du parc d'activité de Camalcé et d'aménagement de la bretelle autoroutière de l'A750, le Département souhaite revoir les conditions d'insertion des véhicules dans le carrefour en reprenant les îlots séparateurs,

Considérant que la Communauté de communes souhaite mettre à profit ces travaux pour réaliser un trottoir permettant de sécuriser les cheminements piétons entre le parc d'activité de Camalcé et la zone d'activités La Croix,

Sur proposition de Monsieur Jean-Marcel JOVER, Vice-président de la Communauté de communes,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés

- **d'approuver** la convention de groupement de commande entre la Communauté de communes et le département de l'Hérault pour l'aménagement du carrefour giratoire de Camalcé à Gignac

- **d'autoriser** le Président à signer la convention de groupement de commande jointe à la présente délibération

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 2007-119 le 21 décembre 2007
Publication le
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET

N°119-2007